

**MEDIATION FAMILIALE INTERNATIONALE, UN ATOUT POUR L'EUROPE**  
**COLLOQUE 26 ET 27 JUIN 2008 STRASBOURG**  
**CO-ORGANISE PAR LE CONSEIL DE L'EUROPE ET RESCIF**

*COMPTE-RENDU ET PERSPECTIVES DE L'ATELIER DU 27 JUIN 2008*  
**« MEDiateurs FAMILIAUX EN RESEAUX : AGIR ET PROPOSER POUR LA MEDIATION  
FAMILIALE INTERNATIONALE »**

*Cet atelier a réuni le 27 juin 2008 de 14h à 16 heures environ cinquante personnes, médiateurs familiaux de divers pays et des diverses fédérations nationales existantes et des représentants de diverses organisations internationales( Aifi, Conseil de l'Europe, Conférence de la Haye, groupement européen des magistrats, forum européen de la médiation familiale) à la fin du colloque.*

*Animation :*

*Sonia Alles, family , médiatrice familiale internationale, CAF 67, Strasbourg*

*Agnès Van Kote, médiatrice familiale internationale et formatrice, directrice de l'APME*

*Anke de Villepin, médiatrice familiale, avocate*

*Notes :Elisa Guiraud Terrier, médiatrice familiale, formatrice*

## **1 L'opportunité d'une nouvelle recommandation du Conseil de L'Europe, comme levier juridique de soutien de la médiation familiale internationale**

Edo Korjan , secrétaire du comité d'experts en droit de la famille (CJFA) Conseil de l'Europe a salué les différentes évolutions depuis la dernière recommandation de 1988 et la pertinence de continuer les travaux en la matière. L'élaboration d'une nouvelle recommandation peut être une des options pour soutenir ces évolutions, ce qui prend en moyenne deux ans environ.

Il est suggéré, par divers participants qu'un groupe de travail se mette en place , se manifeste officiellement auprès du Conseil de l'Europe et fasse des propositions.

Cela rejoint la proposition qui a été émise lors du colloque d'un acte symbolique sous forme de « Déclaration de Strasbourg » qui présenterait diverses propositions.

## **2 La visibilité de l'offre de médiation familiale internationale actuelle**

Les participants s'accordent sur la nécessité de rendre accessible des listes de médiateurs familiaux internationaux.

Ce qui existe actuellement selon les participants :

Liste de médiateurs pour l'Allemagne : [www.bafm-mediation.de/international](http://www.bafm-mediation.de/international)

Liste de médiateurs en France : à demander à l'APMF et à la Fenamef.

Participants au colloque :à demander à Rescif

Ce qui devrait exister :

-Une liste accessible rapidement pour les magistrats : par internet ? Auprès de qui ? Un seul organisme ? Plusieurs ? Réalisées par qui ?

- des listes de médiateurs familiaux avec des critères **explicités :**

## PROPOSITIONS :

Nom, prénom, coordonnées	Critère linguistique Langues pratiquées	Critères de formation à la médiation familiale	Critères de formation spécifique (juridique, psychologique, social...) profession principale	Critères d'expérience (nombre de médiations à l'international déjà pratiquées, analyse de la pratique)	Critères d'engagement -Engagement à intervenir dans un délai de 6 semaines ? - références éthiques (code européen ...)
		Formation à la médiation familiale Oui/ non Nombre d'heures  Formation spécifique à la médiation familiale internationale			

La solution qui semble la plus pragmatique serait que différentes organisations dans chaque pays collecte ces renseignements en s'engageant à leur fiabilité.

Il ne s'agirait pas forcément d'avoir des listes restrictives compte-tenu des degrés de formation très différents d'un pays à l'autre mais de faire figurer les critères explicitement .

La diffusion pourrait être alors multiple : Groupement européen des magistrats (GEMME), Conférence de la Haye, sites nationaux ...

### 3 La nécessité de rencontres des acteurs de la médiation familiale internationale

La mise à disposition de listes est utile mais n'est pas suffisante pour favoriser la connaissance et la confiance mutuelle entre médiateurs.

Les connections et les échanges avec les autorités centrales de chaque pays, les autorités judiciaires sont aussi nécessaires, notamment pour favoriser les suspensions de plaintes, le bon déroulement de la médiation familiale.

Une rencontre annuelle serait pertinente. Qui pourrait l'organiser ?

## EN CONCLUSION : PERSPECTIVES et CONTACTS

- **Diffusion du compte-rendu de l'atelier, des actes du colloque et de la liste des médiateurs familiaux internationaux participants au colloque ; contact RESCIF Elisa Guiraud Terrier [contact@rescif.com](mailto:contact@rescif.com)**
- **Propositions pour l'élaboration d'une nouvelle Recommandation au Conseil de l'Europe  
contact : Anke De Villepin [clemarke@wanadoo.fr](mailto:clemarke@wanadoo.fr)**
- **Réflexions pour la mutualisation des listes de médiateurs familiaux internationaux ;**

**contact s :Agnès Van Kote (APME Versailles) [vankote.agnes@apme-mediation.com](mailto:vankote.agnes@apme-mediation.com), Sonia Alles ( CAF 67, Strasbourg) [sonia.alles@cafstrasbourg.cnafmail.fr](mailto:sonia.alles@cafstrasbourg.cnafmail.fr)**

**Propositions d’Agnès Van Kote et de Sonia Alles :**

**Concernant les listes, il pourrait être intéressant de mutualiser et d’activer les listes déjà existantes :**

- GEMME, AIFI, qui fonctionnent déjà à l’international
- Associations nationales de médiation familiales –APMF et FENAMEF en France/ BAFM et BM en Allemagne),...
- Associations de médiateurs familiaux
- ...

L’inconvénient des listes est qu’il faille les actualiser ce qui demande un travail conséquent et des moyens en terme de secrétariat .

Par ailleurs les médiateurs , qui ont une formation spécifique, une expérience et une pratique réelles ne figurent pas toujours sur les listes, d’où l’importance de s’appuyer davantage sur des critères communs et des réseaux divers.

**Dans ce sens pour ce qui concerne de s’entendre sur des critères communs :**

Un courrier pourrait être adressé aux différentes instances ou organisations nationales pour :

- pointer les listes existantes de médiateurs familiaux,
- leur demander de réagir aux critères proposés lors de cet atelier et d’en préciser la faisabilité

Les réponses à ces courriers pourraient ensuite être mis en circulation et mutualisés afin de construire peu à peu une photographie plus complète et commune au niveau de la médiation familiale internationale.

Cela permettrait déjà de constituer une base de réseau intéressante et de créer ensuite avec les personnes intéressées ainsi repérées, **un groupe de travail** qui pourraient travailler ensemble, à distance notamment.